



L'édito

Depuis la crise du covid, « nous sommes en guerre » !
Rappelez vous, c'était la première allocution de Macron. Si l'on pouvait concevoir qu'il fallait combattre le virus, c'est en fait un tout autre combat qui se mène depuis. Le combat de deux classes qui ont des intérêts divergents, voire carrément opposés => celle du grand capital contre celle des salariés, retraités, jeunes et privés d'emploi !

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, c'est « open bar » pour les patrons : 413 milliards d'€ dans la loi de programmation militaire, 200 Md€ en aides et subventions aux entreprises, 10 Md€ de niches fiscales, 3Md€ pour l'Ukraine, et la France passe 2ème exportateurs d'armes au monde !! Le problème, c'est que pour vendre des armes, il faut des guerres.

La France se rend alors complice du génocide perpétré actuellement contre les Palestiniens. En effet, la Cour de Justice Internationale a reconnu le caractère « génocidaire » des attaques menées par Israël contre Gaza.



**Il faut stopper ce massacre !
Il faut cesser le feu,
comme le préconise l'ONU !**

En France, il faut aussi stopper la guerre que mène le gouvernement contre la population et les services publics :

- ➔ guerre contre les malades et l'hôpital (fermetures de lits, doublement des franchises médicales ...),
- ➔ guerre contre les chômeurs et le système de protection sociale (réduction tous azimuts des droits, retraite à 64 ans ...),
- ➔ guerre contre la jeunesse en instaurant le tri à l'école (choc des savoirs), le Service National Universel, la sélection à la fac (Parcoursup, mon master),
- ➔ guerre contre les fonctionnaires (nouvelle réforme, gel de la valeur du point d'indice ...)

La liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Ce combat, personne ne le fera à notre place. Bientôt, tous les yeux seront rivés sur la France à l'occasion des Jeux Olympiques. Le gouvernement joue gros car il a besoin des fonctionnaires des trois versants pour assurer cet événement mondial.

Alors discutons des actions que nous pouvons mener pour qu'enfin, nous obtenions une véritable reconnaissance en matière salariale et de meilleures conditions de travail !

#lesjeuxsansnous ! ●

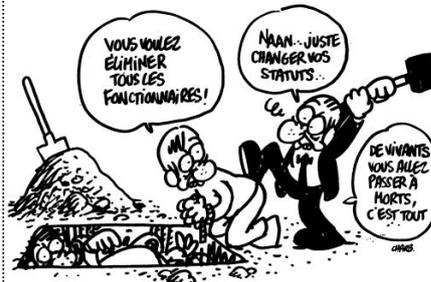


Guerini, ministre de la liquidation de la Fonction Publique

Guerini aura réussi à faire le buzz autour de sa sortie sur « faciliter le licenciement des fonctionnaires » .

Le matin même, lors de la réunion Fonction Publique avec les syndicats, très courageusement, il a soigneusement évité la question. Cette réunion était consacrée à la prochaine réforme de la Fonction Publique, réforme qu'il souhaite mener au pas de charge si l'on regarde l'agenda.

Cette provocation a deux effets : entretenir le bashing anti-fonctionnaires (tous des fainéants et incompetents) et masquer l'attaque de fond contre le statut que constitue l'annonce de la suppression des catégories C, B et A, et, l'introduction du mérite dans l'avancement et la rémunération (nous aurons l'occasion d'y revenir).



La Cgt rappelle que la garantie de l'emploi du fonctionnaire n'empêche pas les licenciements (cela s'appelle la révocation) pour insuffisance professionnelle ou faute grave, déjà prévus dans les textes,

et cela sans indemnités.

Et il ne faut pas oublier que le fonctionnaire est soumis à la double peine au nom de l'exemplarité et de la probité : toute condamnation civile ou pénale entraîne une sanction administrative qui peut aller jusqu'à la révocation !

En fait, le seul tabou pour Guerini, c'est l'augmentation des rémunérations. Le gel des salaires a encore été confirmé ce mardi !

NON à la casse de la Fonction Publique !

OUI à l'augmentation de la valeur du point d'indice ! ●





Kézako, la semaine en 4 jours ?

A grand renfort de communication, comme savent si bien le faire nos gouvernants, pour rendre plus attractive la fonction publique, la semaine en 4 jours va être expérimentée dans plusieurs services de l'État. Une note du 22 mars 2024 de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) trace les contours de cette expérience.

Les principes

Tout d'abord, il faut bien lire. La note parle de la **semaine en 4 jours** et non de la semaine de 4 jours ! Pas question de réduire le temps de travail comme la CGT le revendique ! Les 1607h doivent être respectées, comme toutes les dispositions en matière de temps de travail (durée maximale, pause méridienne, repos, etc.). Il n'y aura pas de création d'emplois. Des **modulations** seront possibles : 4 jours, 4,5 jours, des alternances de 4 et 5 jours. Enfin, l'expérimentation sera réversible. Un large panel de services est souhaité pour bien mesurer l'impact de cette nouvelle organisation.

Les impacts

La question du maintien des **jours RTT** est posée car les nouvelles amplitudes horaires doivent être « supportables par les agents ». Des expérimentations ont déjà conduit à suspendre les RTT. Le **télétravail** se trouvera aussi impacté pour garantir un niveau suffisant de présence physique des agents. Il pourra donc être réduit. Comme toute expérimentation, cela se fera sur la base du **volontariat**, il est même envisagé qu'un service puisse expérimenter la semaine en 4 jours seulement sur quelques agents.

Le tout se fera bien sûr dans le cadre **d'un dialogue social constant et approfondi** !



Le timing

Début des expérimentations : de mars à septembre 2024. Durée : 1 an. Bilan-Pérénsation-Extension : été 2025

Au moment de l'impression de LLV, aucune info n'a filtré à la DGFIP, mais on peut se projeter. Nous avons actuellement 4 modules horaires, mais regardons les options les plus utilisées.

☒ actuellement, semaine de 5 jours :
* 36h12/semaine, 7h14/jour, 0 jour RTT

* 38h30/semaine, 7h42/jour, 13 jours RTT

☒ semaine en 4 jours :

* **36h12/semaine, 9h03/jour**, 0 jour RTT. En y ajoutant le 3/4 d'heure minimum pour la pause déjeuner, nous obtenons une amplitude de **9h48** qui reste dans le cadre légal de 10h00 max. Sacrée journée de travail quand même !

* **38h30/semaine, 9h45/jours**, 13 jours RTT. Ici, l'amplitude s'élève à **10h30**, ce qui est illégal. Il y aura donc remise en cause des jours RTT.

Nous n'évoquerons pas la vie de famille, les gardes d'enfants, la charge mentale, etc...



Pour la CGT, c'est la semaine de 4 jours avec 32h00 et sans perte de salaire !

Dernière minute !

La DDFIP 83 vient de convoquer les syndicats pour présenter les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation de la "semaine en 4 jours" à la DGFIP ! Nous communiquerons donc rapidement sur le sujet. ●

Poubelle la vie !

Vous avez pu voir fleurir dans vos couloirs de jolies poubelles colorées pour recevoir vos déchets.



Pour cocher la case « je me préoccupe de ma planète et je fais un geste », et la modique somme de **200€ l'unité**, la direction a mis en œuvre sur tout le département le tri sélectif dans les services.

Si le principe peut être louable (bien que les plus gros pollueurs se foutent bien de l'environnement), le démarrage de l'opération a été quelque peu chaotique.

Pas ou peu d'information globale en amont, les agents ont découvert les poubelles un beau matin. Pas de conteneurs appropriés prévus sur les sites. Des instructions différenciées entre l'information inscrite sur la poubelle et la consigne de la direction (certains disent que c'est parce qu'elles sont espagnoles, olé !). Réglementation différenciée selon la commune, créant quelques incompréhensions entre agents. Peu, voire pas, d'info délivrée au personnel de ménage. Etc. Bref un bien joli chamboule tout qui n'est pas sans conséquen-



ces. La période de transition s'éternise, les erreurs « d'aiguillage » perdurent et bien souvent les récriminations sont faites aux agents d'entretien.

Les retraits des sacs ne se font pas sans dommages, ceux-ci se déchirant lors de leur retrait. Le flou règne en matière

de planning et de remplacement des agents d'entretien. Bonjour les odeurs, cet été !

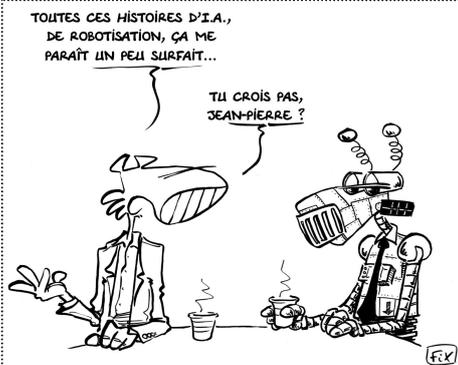
A l'heure des économies, voilà une dépense qui est loin de satisfaire tout le monde. Certes, il faut se préoccuper de notre environnement mais quand on voit les immeubles flottants sur le quai de Toulon, on a un peu l'impression d'être pris pour des jambons ! **Capitalisme et écologie sont antinomiques ! ●**





Vive l'Intelligence Artificielle ! Ou pas ?

Des informations tout à fait officielles (GF3B) nous sont parvenues sur le développement de l'Intelligence Artificielle à la DGFIP. Dans le cadre des évolutions de l'application



FIDJI, un robot, appelé automate TDT (Traitement des Données Télé@ctes), est en cours de développement afin d'automatiser partiellement le traitement des pièces déposées par les notaires via Télé@ctes.

Ainsi, un robot prendrait en charge les tâches d'enregistrement pour les actes Télé@ctes, à savoir les tâches de création du dossier, d'enregistrement, de taxation-liquidation, de réserve d'immeubles et de pré-validation du dossier. De ce fait, les agents n'auraient plus à passer sur chaque écran de Fidji pour les dossiers Télé@ctes, ils se concentreraient alors sur les travaux de publication.

Parallèlement, l'automate réalisera des contrôles stricts afin de sécuriser la phase d'enregistrement. A la moindre erreur, il s'arrêtera pour laisser la main aux agents, à charge pour ces derniers de reprendre le dossier de façon classique dans Fidji en bénéficiant de l'aide Télé@ctes.

TDT pourra être désactivé à la discrétion du service via Fidji. Le service pourra aussi sélectionner les tâches d'enregistrement qu'il souhaite ou non, automatiser, permettant ainsi au responsable du SPFE d'organiser les travaux de son service au quotidien. TDT est expérimenté actuellement dans une dizaine de services.

Ainsi, forte des « succès » (sic) du Foncier Innovant dans les cadastres (rappelez-vous les fameuses piscines non déclarées) et du datamining (listes de contrôles à mener établies par l'intelligence artificielle) dans les services de contrôles, la DGFIP poursuit sa modernisation, ou plutôt sa liquidation de nos missions et nos emplois !

Après avoir connu la galère de la fusion des conservations des hypothèques avec les services de l'enregistrement, puis celle des SPFE d'une même résidence, la galère du manque de moyens (anticipation des gains de Télé@ctes) et de volonté « politique » de soutenir ces services, les agents vont certainement apprécier qu'un automate fasse leur travail. Et quand on voit ce qu'ont provoqué le Foncier Innovant et GMBI, on est en droit de craindre cette nouvelle automatisation de tâche.

Aujourd'hui, les agents corrigent les erreurs du rattrapage du retard à marche forcée. Mais demain, avec l'Accès des Notaires au Fichier (ANF) et les multiples simplifications de tâches, il y a fort à parier que les SPFE deviennent un vivier à suppressions de postes !! ●

La sécurité sociale a été créée en 1945 par Am-**Vive la Sécu !**
broise Croizat, militant CGT et ministre communiste, sur proposition du Conseil National de la Résistance et la participation active de la CGT. Assise sur les cotisations sociales, elle visait à garantir à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail.

Malheureusement, elle subit depuis les années 1950 des attaques. En effet, le grand capital a toujours voulu récupérer la gestion de cette organisation solidaire, véritable manne financière qui échappe aux marchés financiers.

☒ 29/12/1990, Michel Rocard créait la Contribution Sociale Généralisée. Elle n'avait qu'un but transférer le financement de la Sécu vers un "impôt d'état" pour réduire, voire supprimer les cotisations sociales patronales (les fameuses charges !).

☒ 15/11/1995, Alain Juppé instaurait une loi de financement de la sécurité sociale et mettait en place la convention d'objectif de gestion entre l'État et chacune des branches et régimes de la sécurité sociale.

☒ En 1996, la constitution est réformée afin de créer la loi de financement de la sécurité sociale, gage de l'association de la représentation nationale à l'équilibre financier de la sécurité sociale. Création de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale et la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale. Et depuis, tous les gouvernements n'ont eu de cesse d'exonérer les employeurs de cotisations sociales patronales, tout en compensant ces exonérations via le budget de l'État, creusant ainsi le déficit de la Sécu.

Dans le même temps, équilibre budgétaire oblige, des médicaments se trouvent dé-remboursés en totalité ou en partie. Certains soins sont moins bien remboursés, leur prise en charge est transférée aux mutuelles et autres assurances privées. Et c'est pas fini, vu que le gouvernement de Macron vient de doubler les franchises médicales et qu'il réfléchit à réduire les prises en charge des Affections Longues Durée de 100% à 80% !!



Ainsi, peu à peu, le champ de la Sécu se réduit au profit des mutuelles et assurances.

Et, après l'avoir instauré dans le privé, l'État met en place la Protection Sociale Complémentaire dans le secteur public. Problème, la participation financière n'est prévue que pour les actifs !

Exit la solidarité intergénérationnelle dans ce système. Le fondement de la sécurité sociale "cotiser en fonction de ses moyens, recevoir à partir de ses besoins" est détruit.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour saborder le financement de la sécurité sociale et favoriser le marché des assurances et mutuelles. **Pas touche à la Sécu, elle est à nous !**

La CGT a des propositions pour sauvegarder notre système de santé, nous y reviendrons. ●



PSC, kézako ? 3^e partie

Voilà maintenant quelques temps que nous traitons du sujet de la

PSC. Petit rappel : au 1/01/2025, notre adhésion à notre mutuelle (MGEFI ou pas) est remise en cause par l'article 17 de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui instaure la participation de l'employeur public à la **Protection Sociale Complémentaire**. Les grands perdants sont les retraités, et nous allons tous être des retraités à un moment donné, d'où notre insistance. Le montant de la cotisation en est la preuve.

D'une part, les retraités sont exclus de la participation de l'employeur (on reste pourtant à sa disposition !).

D'autre part, la cotisation sera plafonnée (car supérieure aux actifs) à 175% de la cotisation d'équilibre du contrat collectif.

L'article 20 de l'accord précise que « le montant de la cotisation est fixé annuellement par tranche d'âge en fonction des comptes de résultats des bénéficiaires retraités, dans la limite de ces plafonds ». Un compte de résultats des bénéficiaires retraités, qu'est-ce que cela signifie ?

D'abord que les retraités sont mis à part (application du principe dit de la segmentation : les retraités d'un côté, les actifs de l'autre). Ensuite que le prestataire choisi (compagnie d'assurance ou mutuelle) va faire ses calculs : combien coûtent les retraités (prestations servies) ? combien ils ont payé (montant de leurs cotisations) ? ce qui va faire apparaître un solde entre les dépenses et les recettes. Ce compte de résultats est ensuite (art 27) soumis par le prestataire à un comité de pilotage auquel sont associées les syndicats, avec à la clef une possible évolution de la cotisation annuelle des retraités.

Ce comité est appelé à émettre un avis sur la proposition chiffrée faite par le prestataire pour assurer l'équilibre comptable en application de l'accord fonction publique (le montant des cotisations doit impérativement couvrir le montant des prestations figurant dans le panier de soins).

C'est la raison pour laquelle la cotisation est appelée **cotisation d'équilibre**. La seule limite étant constituée par les plafonds de cotisation qui sont censés préserver l'exercice d'une solidarité

RETRAITÉS MALTRAITÉS

vis à vis des retraités !

Quand on lit cela, ça pique les yeux ! Est-ce cela la sécurité sociale intergénérationnelle ? Mettre les retraités à part ? Calculer ce qu'ils coûtent par rapport à ce qu'ils payent et leur opposer ensuite la nécessité de réaliser l'équilibre comptable pour faire **exploser leurs cotisations** ? Exploder c'est bien le mot parce qu'il est sûr qu'avec un tel système, le montant des cotisations va immédiatement atteindre les plafonds de cotisation et les percer. Où est la solidarité intergénérationnelle dans un tel système ?

Enfin, est-ce le rôle d'une organisation syndicale d'aller cautionner un mécanisme de négation de la solidarité intergénérationnelle ?

**Pour la CGT Finances Publiques 83, c'est NON !
Chacun doit cotiser en fonction de ses moyens
et recevoir en fonction de ses besoins. ●**

Mutations locales



A l'heure où nous imprimons ce journal, nous n'avons toujours pas connaissance des dates de parution des mouvements de mutation nationaux. C'est la conséquence de la **suppression des CAP nationales ordonnée par la maudite loi de transformation de la fonction publique !**

Seul, celui des géomètres est paru, faisant apparaître un déficit de 2 postes sur le département. 2^eme quinzaine d'avril, cela doit être le tour des agents techniques. Fin avril, celui des agents administratifs, et des contrôleurs. Début mai, celui des inspecteurs.

Les parutions se feront en 2 temps : tout d'abord un tableau de classement des demandes des agents, puis le mouvement définitif.

Après cela, viendra le temps du mouvement local, qui devrait se dérouler entre mai et juin. Là aussi, plus de CAP locale, il est donc impératif de vous rapprocher d'un syndicat (la CGT par exemple) pour vous aider à saisir vos vœux dans le nouvel applicatif **MouvRh**. Il faudra aussi nous communiquer votre double afin que l'on puisse évoquer votre dossier auprès de la direction que nous rencontrons en bilatérale avant l'élaboration du mouvement local et sa parution sur Ulysse Var.

A chaque mouvement, la CGT obtient des résultats dans ces rencontres, alors n'hésitez pas à nous solliciter, même pour une simple question. ●

Dernière minute !

Au détour d'un échange au

sujet du point budget du dernier CSAL, la direction nous apprend qu'elle a diligenté des études de faisabilité de « **densification** » de l'immeubles Jacques Brel à **Draguignan** !

Ainsi, si cela est « faisable » (adjonction de construction, surélévation, etc.) les agents des Collettes (SPFE et antenne Draguignan du SDIF) intégreraient l'immeuble Jacques Brel où se trouvent les SIP, SIE, SGC, PCR, PCE et BDV.

Nous avons déjà évoqué les nouvelles orientations de la politique immobilière de l'État via la circulaire Borne (**flex office**, voir le LLV38 sur notre site) et la **note Cazenave** (réduction de 25% des surfaces), certains pensaient que nous exagérions, comme d'habitude. Eh bien, voilà que c'est à l'ordre du jour à la DDFIP 83 : réduction des bureaux, des surfaces, des parkings, ...



Ça tombe bien, il faut faire des économies, se serrer la ceinture.

Eh bien là, on va devoir se serrer au bureau comme des sardines ! Et avec la « **mobilité douce** » plus besoin de parkings !! ... CQFD ! ●